



MAINTENIR LE CAP DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LES TPE-PME

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE **2025**



SOMMAIRE

03 EDITO

04 FAITS MARQUANTS

05 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DIGITALISE

06 PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DURABLE
ET RESPONSABLE

10 CONSTRUIRE UNE POSITION RSE ENSEMBLE

12 REPRÉSENTER LES TPE-PME

14 PERSPECTIVES



AMIR REZA-TOFIGHI
Président de la CPME

“

La transition écologique se fera avec les PME ou ne se fera pas.

”

« La CPME défend de longue date une ligne claire : **libérer l'action des entreprises en soutenant une transition écologiquement ambitieuse et économiquement soutenable.**

La transition écologique représente des **obligations croissantes et des investissements parfois lourds, mais aussi des opportunités d'innovation et de gains de productivité.** Pour qu'elle devienne un levier de performance, elle doit reposer sur trois conditions : une trajectoire stable et lisible, des exigences proportionnées, et un accompagnement opérationnel dédié.

Au niveau européen, **la CPME s'est fortement mobilisée dans les discussions relatives à la CSRD.** Nous avons ainsi obtenu des avancées significatives sur la simplification du reporting extra-financier.

Parallèlement, **la CPME a progressé sur plusieurs dossiers structurants** comme la ressource en eau, les enjeux sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), avec une exigence constante : obtenir un cadre cohérent et adapté.

Nous avons plaidé pour une **meilleure visibilité des dispositifs de soutien aux entreprises et pour la mise en place d'un accès simplifié aux financements,** une action résolument orientée TPE-PME afin que les entrepreneurs puissent engager leur transition sans compromettre leur équilibre économique.

Les PME avancent. Elles optimisent leurs consommations d'énergie, repensent leurs chaînes de valeur et innovent. Elles le font avec pragmatisme, parce que réduire une facture énergétique ou sécuriser un approvisionnement, c'est aussi renforcer la résilience de l'entreprise. **La transition écologique devient alors un facteur de développement économique.**

Notre conviction est simple : la transition écologique se fera avec les PME ou ne se fera pas. »

FAITS 2025

MARQUANTS

JANVIER

28/01

Groupe de Travail Entreprises et Biodiversité du Comité National de la Biodiversité (CNB)
Vote de l'avis du Conseil National de la Transition écologique (CNTE) sur le plan d'adaptation de la France, le PNAAC-3

MARS

06/03

Réunion de la Commission de durabilité de l'Autorité des normes comptables (ANC)

14/03

Commission Environnement et Développement durable (CEDD) de la CPME

MAI

12/05

Roquelaure de la qualité de l'air

16/05

Groupe de Travail « VSME 1000 » de l'Autorité des normes comptables (ANC)

JUILLET

08/07

Assemblée plénière de la Plateforme RSE

OCTOBRE

06/10

Participation à l'évènement de l'EFRAG sur la norme volontaire de reporting de durabilité

30/10

Rencontre avec Cédric Bourillet, Directeur général de la prévention des risques

DÉCEMBRE

02/12

Webinaire CPME sur l'adaptation au changement climatique des PME coorganisé avec le Comité 21

03/12

Entretien avec Mathieu Lefèvre, Ministre délégué chargé de la transition écologique

FÉVRIER

10/02

Comité de gouvernance de l'initiative ACT (Accelerate Climate Transition) de l'ADEME

19/02

Réunion de la Commission Environnement de SMEUnited

AVRIL

01/04

Webinaire CPME de présentation de la plateforme « Mission transition écologique des entreprises » de l'ADEME

JUIN

10/06

Webinaire CPME sur l'adaptation au changement climatique des PME coorganisé avec le Comité 21

SEPTEMBRE

02/09

Réunion de la Commission de durabilité de l'Autorité des normes comptables (ANC)

25/09

Comité des partenaires de l'ADEME

NOVEMBRE

25/11

Réunion de présentation de la REP sur les emballages par le Ministre Mathieu Lefèvre

27/11

Groupe de travail CPME sur l'eau

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DIGITALISE

En 2025, la CPME a renforcé sa stratégie de communication pour rappeler l'engagement des TPE-PME dans la transition écologique et la RSE.

Journées clés
du développement
durable

JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

1 entreprise sur 2
dépend directement
de la nature

cpme



Amplifier son audience



Renforcer sa visibilité



Intensifier son impact

Chiffres clés
sur le développement
durable

LES TPE-PME ENGAGÉES
DANS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

72%

des dirigeants de PME ETI déclarent avoir réduit
leur empreinte carbone de plus de 5 milliards
tonnes.

Valoriser
les « PME pépites »

PME pépite
3 QUESTIONS A...



Léonce-Antoine
Deprez
Dirigeant
Imprimerie Léonce Deprez

25 000 impressions

(nombre total d'affichages des
publications dans le fil des utilisateurs).

25% de taux d'engagement

(part des personnes ayant interagi :
réactions, commentaires, partages, clics...)

Positionner la CPME
sur les enjeux
environnementaux

L'EAU, UN ENJEU STRATÉGIQUE
POUR L'ENTREPRISE :
LES 5 IDÉES CLÉS DE LA CPME

cpme



J'aime



Commenter



Republier



Envoyer

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DURABLE ET RESPONSABLE



1. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LA CPME ŒUVRE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'EFFICIENCE DES FILIÈRES REP

Pour les PME, l'économie circulaire est un enjeu stratégique, mais souvent complexe.

La mise en œuvre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) soulève des **difficultés de gouvernance, de régulation et de performance**. Les entreprises se heurtent aussi à des **freins majeurs** : matière recyclée souvent plus chère que la matière vierge, compétences insuffisantes en interne, logistique complexe pour le réemploi, manque d'infrastructures de recyclage...

Pour défendre les PME sur ces sujets, la CPME a privilégié la **co-construction avec les pouvoirs publics**, notamment sur les filières REP. Fin 2025, elle a formulé des **préconisations pour la simplification des REP** portées lors de rencontres avec les ministres Agnès Pannier-Runacher et Mathieu Lefèvre, ainsi qu'avec le Directeur général de la prévention des risques, Cédric Bourillet.

Sur la **REP emballages professionnels**, la CPME a participé aux réunions des commissions interfilières REP, contribué aux consultations publiques et assuré la diffusion des informations auprès de ses adhérents. Sa présence au sein du Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) s'est traduite par une contribution active à l'avis sur le plan plastique. Elle a aussi répondu à la consultation sur le « **Circular Economy Act** » européen, dont elle assurera le suivi législatif en 2026.





L'action de la CPME en matière d'économie circulaire a conduit à **des avancées concrètes pour les PME**. Reconnue pour son expertise sur ces sujets, elle s'est pleinement **mobilisée dans des démarches collectives** ayant abouti à la publication urgente de l'arrêté relatif à l'incorporation de matière plastique recyclée; la suppression de la taxe plastique du projet de loi de finances pour 2026; ou encore le report de six mois du démarrage de la REP emballages professionnels, en défendant une mise en œuvre progressive, une meilleure visibilité sur les barèmes d'écocontributions et sur les agréments des éco-organismes.

2. ÉNERGIE ET CLIMAT

ACCOMPAGNER LES PME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les PME sont engagées depuis longtemps dans la décarbonation de leurs activités et participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La CPME observe que, si les entreprises manifestent une réelle volonté d'engager des projets de transformation énergétique, **la lisibilité des dispositifs de soutien a longtemps constitué un frein**. La mise en place par l'Etat, via l'ADEME, du site « [Mission Transition écologique des entreprises](#) » répond précisément à cet enjeu. Afin de faciliter le passage à l'action, le site centralise les aides publiques disponibles sur le sujet. La PME est orientée directement vers les aides auxquelles elle est éligible, grâce à quelques informations de base (numéro SIRET, type de projet à financer). **La CPME a ainsi coorganisé un webinaire avec l'ADEME** pour permettre de faire connaître ce site à ses adhérents.



Webinaire :
plateforme
«mission transition
écologique»



TÉMOIGNAGE



SOPHIE AUBERT

Directrice des Entreprises et Transitions Industrielles de l'ADEME

«En 2025, l'ADEME a opéré un Tour de France des entreprises. Les témoignages montrent que la transition écologique est un enjeu stratégique pour la pérennité et la compétitivité des TPE/ PME. Pour les accompagner, l'ADEME, opérateur de l'Etat, développe une offre dédiée avec 6 services (méthodologie, formation, aide financière, conseil, communauté, publication) qui vise les chantiers clés de la transition (décarbonation / transition énergétique, économie circulaire, rénovation, mobilité, adaptation). Ces parcours se retrouvent sur [AGIR](#) et le site [Mission Transition Écologique des entreprises](#).»

SENSIBILISER LES PME SUR L'IMPORTANCE D'ADAPTER LEURS ACTIVITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les entreprises sont en première ligne face aux effets du changement climatique, particulièrement les PME, pouvant conduire à des changements de process et/ou de production dans leurs activités.

Face à ce sujet de plus en plus prégnant et au regard des conséquences du changement climatique sur les activités économiques, la CPME s'en est saisie afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux besoins des TPE-PME et d'accompagner ses adhérents.

Très active au sein du CNTE¹, la CPME a participé à la rédaction de l'avis sur le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC-3)** soulignant l'importance d'une couverture assurantielle abordable, le besoin de sensibilisation, d'accompagnement et de pédagogie pour les PME, ainsi que la nécessité d'associer étroitement les fédérations à la définition des actions d'adaptation.

Deux webinaires ont été coorganisés avec le Comité 21 : l'un portant sur les bases de l'adaptation au changement climatique (définition, importance, retours d'expériences) et le second se concentrant sur les outils existants pour les PME souhaitant être accompagnées. Ils ont permis de valoriser des entreprises engagées sur cette thématique (campings, entreprises d'installations électriques, ou encore viticulture) et de mettre en avant les résultats obtenus (meilleures conditions de travail, économies sur les factures d'énergie, etc.).

Par ces actions, la CPME se positionne sur la question émergente et centrale de l'adaptation au changement climatique, afin de garantir la pérennité économique des PME face aux phénomènes naturels extrêmes. Elle continuera à suivre ce sujet de très près pour que chaque PME prenne en compte cet enjeu au sein de son activité.

1. Conseil national de la transition écologique



TÉMOIGNAGE

CHARLES LE FOULER

Gérant du camping Pen Palud

“Co-gérant d'un établissement d'hôtellerie de plein air en bord de mer depuis cinq ans, nous avons engagé une adaptation nécessaire face au changement climatique. Le développement de notre camping s'inscrit dans une démarche de tourisme durable, conciliant enjeux environnementaux et équilibre économique. Chaque année, nous investissons de manière raisonnée dans la transition écologique, perçue comme une valorisation de nos infrastructures. J'ai pu présenter nos actions menées (solaire thermique, gestion de l'eau, prévention des risques) et nos perspectives (photovoltaïque), lors d'un webinaire de la CPME en décembre 2025.”





3. EAU ET BIODIVERSITÉ

LEAU, UN FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ ET DE RÉSILIENCE POUR LES PME

L'eau est vitale pour toutes les activités économiques. Mais sa disponibilité et sa qualité se dégradent en raison du changement climatique et des pollutions humaines.

Il est donc essentiel de réunir régulièrement les PME et fédérations concernées, pour évoquer leurs enjeux, difficultés, et échanger sur leurs solutions respectives.

En 2025, la CPME a intégré le Comité national de l'eau (CNE) afin de porter la position des PME sur les enjeux critiques de l'eau et de son usage par les entreprises. Le CNE est régulièrement consulté pour rendre un avis sur des textes législatifs ou réglementaires. A titre d'exemple, en 2025, des avis sur la révision des paramètres des boues épuratoires (réglementation dite de socle commun), ou encore sur le décret pêche de loisir à l'anguille, ont été adoptés.

La CPME a également réuni ses adhérents au sein de son [groupe de travail dédié à l'eau](#). Les échanges ont permis aux adhérents de partager leurs bonnes pratiques face aux stress hydriques, tout en s'appuyant sur la [note de décryptage](#) de la CPME : « [L'eau, un enjeu stratégique pour l'entreprise / CPME](#) ». Les discussions ont aussi permis d'approfondir les sujets de qualité, de répartition des usages et de disponibilité de la ressource.

TÉMOIGNAGE



CÉLINE ROSE

Présidente de la CPME Martinique et Gérante de VEGS SARL

« Les enjeux autour de l'eau sont très nombreux dans les territoires océaniques. En Martinique, la question de l'eau n'est pas seulement environnementale : c'est un enjeu économique majeur. Nos sols et nos ressources sont durablement fragilisés par la pollution au chlordécone¹, tandis que la vétusté des réseaux et les coupures d'eau répétées pénalisent directement l'activité des entreprises. Pour beaucoup de TPE-PME, ces interruptions signifient pertes d'exploitation, surcoûts et difficultés d'organisation. Garantir une eau de qualité et un service fiable est donc une condition essentielle de la continuité économique, de la souveraineté alimentaire et de l'attractivité de notre territoire. Investir dans les infrastructures hydrauliques et accompagner les entreprises dans la transition écologique doit être une priorité collective pour sécuriser durablement le développement de nos territoires. Il est urgent d'agir sur ces problématiques afin de garantir la continuité et la stabilité des activités économiques ! »

1. Pesticide utilisé jusqu'en 1993 dans les bananeraies de Guadeloupe et Martinique



LA CPME ENGAGÉE POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les interactions entre entreprise et biodiversité sont nombreuses. D'une part, la biodiversité est essentielle au développement des activités économiques (ressources, matières premières, énergie...). D'autre part, l'activité de l'entreprise peut avoir des impacts sur la biodiversité (épuisement des ressources, rejets polluants, artificialisation des sols, etc.).

La CPME, en tant que membre du **comité des partenaires du programme «entreprises engagées pour la nature»** piloté par l'Office Français de la Biodiversité, a eu l'opportunité de participer à un **jury d'évaluation des dossiers**. En effet, après le dépôt de leurs plans d'action, les entreprises sont évaluées deux ans après sur la mise en oeuvre de leurs engagements. Ce processus permet de constater que les **PME s'engagent pour la préservation de la biodiversité**.



Le programme Entreprises engagées pour la nature

Office français de la biodiversité



TÉMOIGNAGE

CATHERINE GUERNIUO

Dirigeante de La Fenêtrière et Vice-Présidente déléguée de la CPME, cheffe de file Eau et biodiversité

“Toutes nos entreprises et nos filières vont être de plus en plus impactées par l'accès et la raréfaction liées aux ressources (eau, matières premières, terres rares etc.) En effet, l'eau est l'or bleu de demain. C'est pourquoi le monde économique doit devenir plus robuste et anticiper ces enjeux. A la CPME, notre rôle est de sensibiliser, d'informer et d'accompagner à la transformation, aux côtés de nos territoires et fédérations. Les PME sont déjà porteuses de solutions, mais il faut continuer de les accompagner sur ce sujet.”

CONSTRUIRE UNE POSITION RSE ENSEMBLE

La RSE constitue pour l'entreprise une opportunité de se démarquer vis-à-vis de ses clients, de ses consommateurs et de ses salariés, tout en assurant la pérennité de ses activités.

PORTER LA VOIX DES PME DANS LES DÉBATS SUR LA CSRD

Moment fort de l'année : les négociations européennes sur le paquet « omnibus » afin de **simplifier le reporting extra-financier** (CSRD). La CSRD vise à encourager les investissements durables en améliorant la comparabilité et la fiabilité des informations extra-financières, en lien avec l'environnement, le social et la gouvernance, des entreprises.

Dans ce contexte, la CPME s'est particulièrement **mobilisée auprès de ses différents interlocuteurs (ANC¹, EFRAG², SMEunited)** pour que cette simplification aboutisse. Elle considère que les évolutions apportées sont aujourd'hui suffisantes pour alléger la charge des entreprises comme la simplification des normes ESRS pour les plus grandes ou encore le rehaussement des

seuils (1 000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires) pour lesquels elle a plaidés.

En juillet 2025, la CPME s'est dite **satisfaite de la publication de la norme volontaire pour les PME** (appelée « VSME ») par la Commission européenne, considérant qu'elle était **suffisamment adaptée aux capacités des PME**. Afin d'acter cette proposition, cette norme sera publiée par acte délégué en 2026. La CPME suivra de très près et contribuera, comme elle l'a fait par le passé, pour demander et s'assurer du maintien en l'état d'une norme volontaire simplifiée pour les entreprises de moins de 1000 salariés.

L'accompagnement des PME et leur appropriation du reporting extra-financier a également fait partie des travaux de la CPME : veille, décryptage des normes ou encore, réponses aux questions des adhérents. Elle poursuivra ces travaux afin que les PME puissent se saisir facilement de la norme volontaire, notamment en faisant connaître à ses adhérents le **Portail RSE**, (**Un chemin unique pour connaître et répondre à ses obligations RSE — Portail RSE**) outil simple et utile développé par le gouvernement. »

1. Autorité des normes comptables ; 2. European Financial Reporting Advisory Group



TÉMOIGNAGE

FRANÇOIS LEROUX

Président de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP)

« Les PME ne sont pas tenues de publier un rapport de durabilité dans le cadre de la CSRD. Néanmoins, l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation a suscité des inquiétudes dans nos entreprises qui redoutaient une hausse des demandes de données ESG (environnement, social, gouvernance). Avec la CPME, nous avons obtenu que le plafond d'informations exigibles par les grandes entreprises soit la norme volontaire VSME pour les PME. Pour la FEP, nos prochaines étapes sont d'aligner le référentiel RSE des entreprises de propreté, pour qu'il intègre les attendus de la VSME afin d'accompagner, progressivement et sans contraintes, la transition des entreprises vers une économie durable encouragée par cette nouvelle réglementation. »

REPRÉSENTER LES PME



REPRÉSENTER LES PME AU SEIN DE LA PLATEFORME RSE

La CPME a participé activement aux travaux du **groupe de travail « Entreprise responsable : le déploiement du reporting de durabilité est-il un des vecteurs de transformation de l'entreprise ? »** lancé par la Plateforme RSE, sur fond de négociations européennes liées à l'omnibus. En cohérence avec ses propres travaux sur la CSRD, la CPME a porté ses demandes de simplification de la norme volontaire de reporting pour les PME, demandes figurant dans cet avis.



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CNTE)

La CPME a **contribué à différents avis du CNTE** dont celui portant sur la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**. L'occasion de porter la voix des PME sur ce sujet sectoriel, en particulier sur le souhait d'aboutir à une méthodologie claire pour l'affichage environnemental des produits alimentaires et le besoin d'accompagnement des entreprises pour assurer efficacement son déploiement tout comme un travail de pédagogie auprès des consommateurs.



COMITÉ NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Comme chaque année, la CPME a contribué en 2025 aux avis rendus par le Comité national de la Biodiversité. Il a notamment été discuté de **l'état d'avancement de la Stratégie nationale biodiversité 2030** et de l'identification de leviers nouveaux et complémentaires pour **renforcer la mobilisation des entreprises et acteurs financiers** dans la prise en compte de la biodiversité ou encore sur la bonne articulation entre la stratégie nationale et les stratégies régionales.



CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT)

La CPME siège au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT), instance nationale consultative, afin de **contribuer à l'élaboration des textes relatifs à la prévention des risques industriels et technologiques en défendant une approche pragmatique et adaptée aux réalités des entreprises**. En 2025, la CPME a contribué à divers avis relatifs à des enjeux sectoriels, notamment : stockage de liquides inflammables, les polluants éternels (PFAS), condition d'implantation des éoliennes terrestres, et en mer, etc.



COMMISSION INTER-FILIÈRES REP (CIFREP)

Avec deux sièges au sein de la CiFREP, instance consultative dédiée aux filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la CPME a **défendu les intérêts des PME industrielles**, que ce soit sur des **filières REP en refondation** (bâtiment, textiles...) ou sur des sujets plus englobants comme **la future REP sur les emballages professionnels** qui concerne de très nombreux secteurs ou encore l'incorporation de matière plastique recyclée dans les produits.



TÉMOIGNAGE

LAURENT THÉODORE

Président de la Fédération nationale des boissons (FNB) et de France Boissons

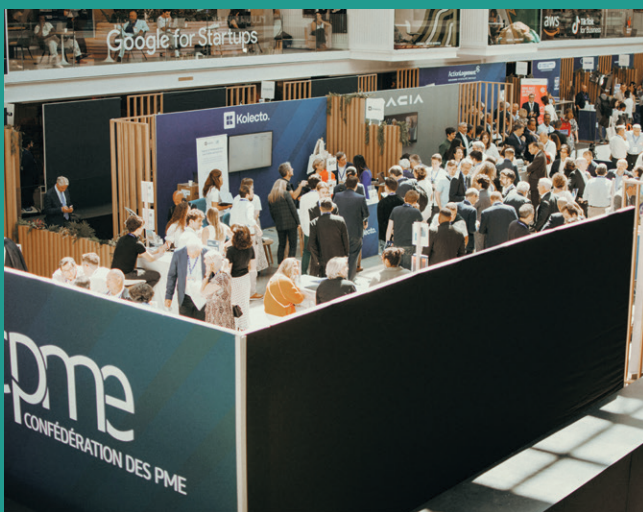
« En CiFREP, l'appui de la CPME a été déterminant pour faire entendre la voix de nos entreprises sur la REP emballages professionnels. Il a permis de rappeler un principe simple : une bouteille de boisson réemployable ne doit pas être traitée différemment selon le circuit de distribution, au risque de créer complexité et distorsions de concurrence. Ensemble, nous avons défendu des règles lisibles et juridiquement neutres, qui reconnaissent les dispositifs de collecte mutualisés portés par les grossistes en boissons. »



LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉVÉNEMENTS CPME 2025

IMPACT PME

— 24 JUIN 2025



© Franck Aubry

Lors de l'évènement annuel de la CPME, un atelier animé par **Guillaume de Bodard** (Vice-Président en charge de l'Environnement et de la RSE, CPME) et **Agnès Rambaud-Paquin** (Directrice associée du cabinet des Enjeux et des Hommes) a été organisé sur la **norme volontaire PME (« VSME »)** dans le cadre de la CSRD. Cet atelier a réuni une vingtaine de participants et a permis à la fois de **sensibiliser sur les enjeux liés au reporting de durabilité**, mais aussi de donner **différents conseils** aux dirigeants d'entreprise pour les aider à s'y engager.

SALON DES MAIRES

— 18 AU 20 NOVEMBRE 2025



© P. Lazic

En novembre 2025, la CPME a fait son entrée au Salon des maires, via la tenue d'un stand dédié. L'occasion de **valoriser des PME engagées dans la transition écologique** représentées cette année par l'Union des Industries du Textile (UIT), l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), et les Brasseurs de France comme partenaires de stand ou encore, dans le cadre d'une conférence intitulée « Les entreprises de la transition écologique, créatrices de valeur économique et sociale pour les territoires, l'exemple des métiers du paysage. »

PERSPECTIVES



GUILLAUME DE BODARD

Vice-Président en charge de la RSE
et de l'Environnement de la CPME

“ La transition écologique représente non seulement un défi, mais aussi une opportunité d'innovation et de croissance pour nos PME

La transition écologique demeure un **enjeu crucial pour nos TPE-PME**, qui doivent naviguer dans **un environnement législatif et réglementaire en constante évolution, tout en contribuant à son accélération**. Dans ce contexte, la CPME poursuit son combat en faveur d'un **cadre stable, cohérent, prévisible et incitatif**, favorisant la simplification sans compromettre l'ambition.

En 2026, nous mettrons en place des **outils d'accompagnement innovants pour aider les PME à s'approprier la norme volontaire CSRD (VSME)**. Nous continuerons de suivre attentivement les chantiers de simplification engagés par la Commission européenne et le gouvernement français, afin d'assurer une transition fluide vers ces nouvelles exigences ESG.

Les enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et à l'économie circulaire restent également au cœur de notre action. La CPME intensifiera ses efforts pour soutenir les PME sur ces sujets. De plus, nous poursuivrons nos travaux sur l'économie circulaire et plus particulièrement les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), afin d'engager une réforme attendue de leur fonctionnement, de leur gouvernance et de leur performance.

La transition écologique représente non seulement un défi, mais aussi une opportunité d'innovation et de croissance pour nos PME. C'est pour cela qu'il est essentiel de **valoriser les PME engagées et responsables**. Ainsi, nous renforcerons nos activités de communication pour mettre en lumière leurs contributions significatives à une économie durable.

La CPME se positionne comme un partenaire de confiance, aux côtés des entreprises, des fédérations professionnelles, des territoires et des pouvoirs publics, pour relever ensemble ce défi majeur et bâtir un avenir durable.





8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



Le service Environnement et Développement durable
zlagarde@cpme.fr ; cmariani@cpme.fr ; vraby@cpme.fr